

Procédure de création d'acte

(acte support et/ou acte de majoration)





VITAL'ACT 3S

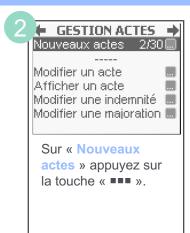
Exemple pour l'acte ACT*



VITAL'ACT-3S,
appuyez sur le bouton
« ■■ ». Sélectionnez

« Gestion actes » à l'aide la touche droite.

dans le menu

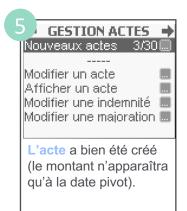




4



- Renseignez le nom de l'acte à l'aide du clavier alphanumérique.
- Renseignez la date pivot à l'aide du clavier alphanumérique puis naviguez avec les touches haut et bas.
- Laissez « Ancien tarif » à zéro.
- Complétez le montant de l'acte selon votre spécialité à l'aide du clavier alphanumérique.
- · Complétez les taux.
- Validez avec la touche verte puis appuyez sur la touche droite.



Attention: les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie.

En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.

Toutes ces manipulations sont à réaliser avec chacune des cartes CPS enregistrées dans le VITAL'ACT-3S.

Vous pouvez retrouver les guides de facturation de ces nouvelles consultations auprès de votre conseiller informatique CPAM.

* ACT = cet acte est donné à titre indicatif et ne correspond à aucune nomenclature. La procédure décrite est valable pour tous les actes support et/ou les actes de majoration.